Jean-Jacques Urvoas

Député du Finistère









La proposition de loi sur la violation du secret des affaires.

Le texte ne me convainc guère, essentiellement pour deux raisons. D'abord, il se focalise sur les ingérences étrangères, ignorant la problématique du pillage économique intra-national, pourtant très prégnante. Ensuite, les mécanismes de protection envisagés sont d'une telle lourdeur qu'ils ne profiteront qu'aux plus grandes sociétés, laissant les PME aussi démunies qu'aujourd'hui. Quel bénéfice au final pour les entreprises innovantes de la circonscription qui déposent des brevets ?

Un bilan de la législature dans la circonscription.

Il est sans appel. On nous avait promis la rationalisation de l'Etat, on a eu sa démission. Dans la circonscription, jamais le reflux des services publics n'a atteint un tel niveau : depuis 2007, 25 postes détruits dans les écoles primaires du seul réseau public, une station de Météo France fermée, une recette des douanes condamnée et une brigade sérieusement menacée... Les collectivités n'ont pas été épargnées, minées par des réformes territoriale et fiscale incohérentes. Des sacrifices pour quel résultat ?

J'ai récemment voté :



Contre la proposition de loi relative à la protection de l'identité. Son ambition originelle était fort légitime. Il s'agissait de lutter contre une délinquance très perturbante pour les victimes, celle de l'usurpation de leur identité. Au final, nous aboutissons à l'instauration d'un « fichier des gens honnêtes » qui recensera toute la population française de plus de 15 ans, au fur et à mesure qu'elle renouvellera sa carte d'identité. A terme, une base de données de 45 millions d'entrées, ouverte à la police ! Une vraie bombe à retardement pour les libertés publiques...

Je me suis abstenu sur le projet de loi organique portant application de l'article 68 de la Constitution. Une révision institutionnelle de 2007 prévoyait la possible destitution du chef de l'Etat en cas de manque-

ment à ses devoirs. Le Gouvernement nous a enfin soumis le texte en précisant les modalités d'application. Si le dispositif envisagé s'avère cohérent, il ne doit pas pour autant masquer l'essentiel : l'entière irresponsabilité pénale du Président, découlant de l'article 67 de la Constitution.

Un statut d'« injusticiabilité » que je juge inacceptable.





Je viens d'interpeller le gouvernement :

François Baroin,

Ministre de l'Economie, sur les difficultés des PME à accéder à la commande publique. Plusieurs entreprises de Quimper m'ont alerté à ce sujet, le secteur de l'équipement de bureau étant tout particulièrement fragilisé. En cause notamment la politique de massification menée par le Service des Achats de l'Etat (SAE), qui profite à de grands groupes internationaux au détriment des acteurs locaux. J'invite le ministre à remédier à cette injustice criante.

Roselyne Bachelot,

Ministre des Solidarités, concernant la multiplication des cas d'expulsions arbitraires de résidants désorientés ou en perte d'autonomie dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces pratiques choquantes doivent cesser au plus vite. Je demande donc à la ministre de travailler à la mise en œuvre d'une réglementation claire encadrant les décisions de transfert des résidants, et de promouvoir un contrat de séjour type.



Les ministres m'ont répondu :

Luc Chatel.

Ministre de l'Education nationale, à propos de la modification des programmes dans les lycées, réalisée sans concertation aucune avec les régions qui, assurant la gratuité des manuels scolaires, ont donc dû prendre en charge le coût de leur renouvellement en première et terminale, soit 124 millions d'euros! Le ministre m'annonce qu'un véritable dialogue est désormais engagé entre ses services et les conseils régionaux. Mieux vaut tard que jamais...

Benoist Apparu,

Secrétaire d'Etat chargé du Logement, sur la situation financière intenable des associations bretonnes œuvrant dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées. Non seulement les crédits dont elles bénéficient ont chuté en 2011, mais en plus leur versement par l'Etat enregistre un retard très préoccupant. B. Apparu le reconnaît mais n'en vante pas moins « l'engagement sans précédent du Gouvernement » en la matière...

David Douillet,

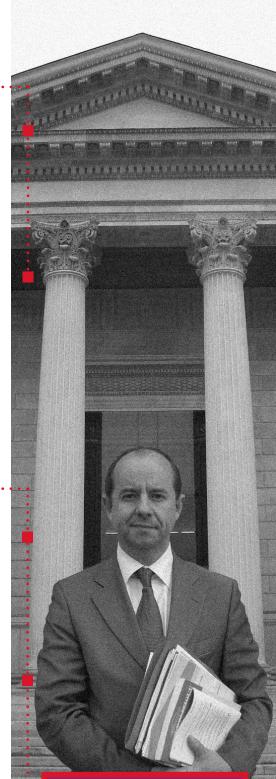
Ministre des Sports, concernant le chantage exercé sur la Fédération sportive et gymnique du travail. Selon son comité finistérien, l'Etat aurait envisagé de bloquer le versement à cette instance d'un solde de convention au motif qu'elle refusait de lui transmettre le fichier de ses licenciés sans les avoir préalablement avertis. D. Douillet m'informe avoir renoncé à ce douteux moyen de pression. Tant mieux. Mais que ce Gouvernement aime les fiches!

Toutes les réponses sont disponibles auprès de mon secrétariat : contact@urvoas.org ou 02 98 95 69 80

MES COLLABORATEURS:

• À Quimper, le secrétariat est assuré par Morgane Conan. Renée Fily s'occupe des interventions individuelles (renee.fily@urvoas.org) et Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) (alain.tanguy@urvoas.org).

• À Paris, Nicolas Vignolles prépare et suit les débats de la commission des lois (*jjur-voas@assemblee-nationale.fr*).



LES COORDONNÉES DE MON SECRÉTARIAT

8/10, Place de la Tourbie, 29000 Quimper.

Tél.: 02 98 95 69 80 Fax.: 02 98 95 01 30

<u>Mail</u> contact@urvoas.org

Blog personnel www.urvoas.org

Blog parlementaire http://assemblee.blogs. liberation.fr/urvoas/